



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2017, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	M. Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	88 citoyens actifs
Scrutateurs :	MM. François Wicky et Christian Piller

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 14 du 07 avril 2017
- le bulletin communal n° 44
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

Au nom du Conseil communal, M. Phillot, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2016. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2016
 - a) Présentation des comptes
 - b) Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - c) Approbation
3. Investissement pour la création d'un Accueil extrascolaire (AES)
 - Financement et rapport de la Commission financière
4. Vente d'une parcelle de 1'200 m² sur l'article 472 (377 NM) de Villorsonnens, secteur Orsonnens
5. Approbation du règlement scolaire
6. Approbation du règlement concernant l'Accueil extrascolaire (AES)
7. Approbation de la modification du règlement relatif à la gestion des déchets
8. Divers

Aucune remarque n'est apportée sur les points mis à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2016 ne suscitant aucune remarque ou question, il **est approuvé à l'unanimité**.

2. Comptes 2016

a) présentation des comptes

Mme Véronique Liehti, conseillère communale responsable du dicastère, présente les comptes 2016 chapitre par chapitre, en indiquant les variations les plus importantes par rapport au budget :

Compte de fonctionnement :

- les traitements et jetons du Conseil communal sont plus élevés à cause des heures des conseillers plus nombreuses que prévues.
- Le traitement du personnel administratif a subi une augmentation en raison de l'engagement de Mme Galley et de la gratification accordée à la secrétaire et la caissière pour leurs 15 ans d'activité.
- En relation avec cet engagement, trois bureaux ont été achetés ainsi que des dépenses supplémentaires pour l'informatique et des fournitures de bureau.
- L'achat d'un radar pédagogique et du changement de plusieurs panneaux de signalisation provoque un dépassement dans le chapitre des transports.
- Le remboursement de la STEP découle de l'arrivée de la commune de Corpataux-Magnedens dans l'AEGN.
- Le salaire du personnel de la déchetterie a également subi un dépassement en raison de l'engagement de M. Grossrieder, responsable des surveillants et d'une heure d'ouverture supplémentaire par semaine.

Puis Mme Liehti donne les explications relatives aux amortissements supplémentaires réalisés.

Des éclaircissements sont également communiqués sur le compte d'investissement et le bilan, ce dernier présentant un résultat positif de Fr. 42'254.76.

Rapport de la Commission financière

Le président M. Boivin donne lecture du rapport de la commission financière qui s'est réunie le 29 mars 2017. Compte tenu des renseignements donnés, des documents fournis et du rapport de l'organe de révision du 20 février 2017, l'approbation des comptes annuels 2016 est recommandée.

Vote (sans le Conseil communal) : les comptes de fonctionnement et d'investissement 2016 sont approuvés à l'unanimité.

3. Investissement pour la création d'un accueil extrascolaire

Mme Elise Dan Glauser, conseillère communale responsable du dicastère, donne les explications nécessaires sur l'investissement prévu pour la création d'un accueil extrascolaire ceci afin de répondre aux exigences légales. La structure occupera deux salles de la halle polyvalente actuellement utilisées par le cercle scolaire, par conséquent des transformations doivent être effectuées.

Le coût de l'investissement est estimé à Fr. 77'820.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu, basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement est judicieux. La commission propose d'accepter le crédit de Fr. 77'820.-

Vote : l'investissement est accepté par 80 oui et une abstention.

4. Vente d'une parcelle de 1'200 m² sur l'article 472 (377 NM) de Villorsonnens, secteur Orsonnens

Le Conseil communal n'ayant pas la délégation de compétence pour vendre du terrain communal, l'assemblée est dès lors invitée à voter sur la vente d'une parcelle de 1'200 m² au prix de Fr. 80.-/ m².

M. Patrick Berset, domicilié à Villarsiviriaux, propriétaire d'une entreprise de charpente-rénovation au secteur « Champbovon » à Orsonnens, souhaite agrandir son commerce tout en y intégrant un appartement de gardiennage.

M. Michel Phillot informe que ce lieu est classé comme « site pollué » et pour connaître l'état effectif de ce terrain, le service de l'Etat concerné va en demander une analyse, à charge de la commune. Si une désaffectation devait être faite, les frais incomberaient aux pollueurs-payeurs de l'époque.

Question :

M. Christian Piller s'étonne qu'il y ait un appartement de gardiennage prévu alors qu'il y a quelques années l'Etat ne tolérerait pas d'appartement dans une zone d'activité.

M. Phillot précise que maintenant le RCU le prévoit.

M. Denis Repond demande quels résultats sont sortis des forages qui avaient été prescrits par le Service de l'environnement.

M. Michel Phillot répond, qu'à l'heure actuelle, nous savons seulement que ce sont des déchets inertes.

Vote : la vente d'une parcelle de 1'200 m² à Fr. 80.- /m² est accepté par 87 voix et une abstention.

5. Approbation du règlement scolaire

Mme Dan Glauser relève que la nouvelle loi scolaire entrée en vigueur le 1^{er} août 2016 appelle une adaptation du règlement scolaire communal.

Question :

Au vu de l'art. 3 du règlement, Mme Carole Grossenbacher demande si un service de patrouilleurs scolaires est prévu au passage pour piétons sur la route cantonale à Villargiroud.

Mme Dan Glauser répond que s'il y a des demandes, un tel service devra être mis en place. Elle souligne que tout devra être mis en conformité au 1^{er} août 2018.

Mme Anne Valloton se dit interpellée par l'art. 7 traitant des demi-jours de congé hebdomadaire et aimerait connaître les critères qui ont servi à les établir.

Mme Elise Dan Glauser répond qu'ils sont déterminés par les enseignants et les cercles scolaires du district. Le nombre de demi-jours de congé est défini par la loi scolaire ; les communes et les parents n'ont pas à intervenir.

Vote : l'assemblée accepte le règlement scolaire par 77 voix et 2 abstentions.

6. Approbation du règlement concernant l'Accueil extrascolaire (AES)

Le règlement relatif à l'AES est obligatoire étant donné qu'un accueil extrascolaire sera ouvert à la prochaine rentrée scolaire. Il est supervisé par le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ et a été établi sur la base d'un règlement-type.

Vote : l'assemblée approuve le règlement concernant l'AES par 80 oui / 1 non / 2 abstentions.

7. Approbation de la modification du règlement relatif à la gestion des déchets

Pour une plus grande transparence entre les différents commerces soumis à la taxe de base, le Conseil communal a décidé d'ajouter un pt⁵ à l'article 22 dont voici la teneur : « la taxe de base annuelle est fixée au maximum à Fr. 200.- par exploitation agricole ».

Questions :

M. Bertrand Aeberhard demande comment la commune va facturer cette taxe aux exploitants.

Mme Ledermann répond qu'une taxe de base de Fr. 100.- par exploitation sera facturée.

De ce fait, M. Aeberhard pense que la commune devra envisager d'agrandir la déchetterie car il ne va plus accepter le dépôt de gazon chez lui, intervention à laquelle il lui est répondu que c'est le droit de chaque agriculteur d'accepter ou non le gazon.

M. Christian Piller informe qu'après analyse, la commune de Villorsonnens produit pour la SAIDF une moyenne de 229 kg par habitant (ordures ménagères, objets encombrants) ce qui, comparativement à d'autres communes, équivaut à environ 30 kg de plus.

A l'intervention de Mme Rossi Righetti, il est expliqué que la taxe de Fr. 60.- couvre les frais de déchetterie. La taxe supplémentaire soumise au vote de l'assemblée n'est pas une augmentation mais un équilibre entre le pollueur-payeur.

M. André Bérard estime que cette taxe de 100.- est honnête et juste.

Mme Fabienne Yersin avoue ne plus trop savoir comment trier ses déchets notamment le plastique.

Tout en comprenant fort bien cette difficulté, Mme Ledermann explique que tout déchet qui n'entre pas dans un sac air pro doit être mis dans les encombrants. Le Conseil communal est en train de réfléchir pour trouver la meilleure solution possible. Toute proposition (par mail ou par écrit) pour améliorer cet état de fait est bienvenue.

Mme Marie-Pascale Page pense que le Conseil communal devrait refaire le fascicule en établissant une liste des déchets et en y mentionnant les endroits où ils doivent être déposés. En attendant, il est possible d'amener certains produits au magasin auprès desquels ils ont été achetés.

Mme Ledermann dit qu'il est pratiquement impossible de lister tous les déchets et les produits.

M. Jean-Pierre Berset n'a rien contre une taxe pour l'exploitation mais il trouve qu'il y a des différences selon les exploitations ; et que peut-on mettre comme déchets agricoles ?

Mme Ledermann informe qu'une lettre, avec une liste des déchets autorisés ou pas, sera envoyée à chaque exploitant concerné par cette nouvelle taxe.

M. Alfred Bleuler veut juste faire une remarque sur ce même point car il a constaté que la taxe des déchets des entreprises peut être considérée comme des charges d'exploitation. En d'autres termes, elles viennent déduire le bénéfice du montant imposable. Il trouve que cette manière n'est pas équitable par rapport à l'ensemble des citoyens imposés comme personnes physiques.

Mme Aisa Fasel aimerait savoir pourquoi on ne peut pas déposer des plastiques à la déchetterie.

Mme Ledermann informe que l'expérience faite par certaines communes a montré qu'il est très difficile de recycler le plastique. A cause d'un mauvais tri, en principe tout le plastique doit être amené à la SAIDF pour incinération et ceci bien évidemment augmente les frais d'exploitation. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de ne pas mettre en place cette filière.

M. Christian Piller confirme qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de solution à ce sujet.

M. Emmanuel Chassot fait remarquer que le tri à la déchetterie est devenu très compliqué.
Mme Ledermann réitère sa réponse précédente, le Conseil communal va étudier une solution pour trouver un juste milieu.

Vote : l'assemblée accepte la modification du règlement relatif à la gestion des déchets pour 50 oui / 14 non / 10 abstentions.

8. Divers

- M. le syndic donne un éclaircissement au sujet de la mise en place d'un temps d'écoute pour les citoyens chaque 1^{er} vendredi du mois de 16h. à 17h. Toute question ou préoccupation non administrative pourra être présentée. Cette proposition sera renouvelée d'année en année.
- M. Dean Patterson donne quelques infos au sujet de la vente des bâtiments scolaires. L'école de Chavannes n'a toujours pas trouvé preneur. Un promoteur Parfi Management étudie l'aménagement des sites de Villarsiviriaux et Villargiroud. Une séance d'information aura lieu le 5 juillet 2017 à la halle pour présenter le projet centre village de Villargiroud puis une assemblée extraordinaire sera fixée pour la votation.
- Actuellement, le planning et le budget relatifs à la construction de GrangEcole sont tenus.
- Pour information, les enfants de Granges la Battia intégreront le cercle scolaire de Villorsonnens dès la rentrée 2017/18.
- M. Phillot informe qu'un radar pédagogique a été mis en place à Villargiroud et l'enregistrement a permis de constater qu'un automobiliste est passé au centre de Villargiroud, en plein après-midi, à une vitesse de 100 km/h.
- M. Luc Grossenbacher rappelle qu'il y a quelques années des sondages avaient été faits dans le Gibloux pour l'approvisionnement en eau. Par rapport à l'autosuffisance, qu'elle est la politique du Conseil ?
M. Phillot : c'est une affaire toujours en cours. Pour la moment, la convention que nous avons avec la commune de Gibloux nous garantit ce dont nous avons besoin.
Mme Nicole Dévaud, vice-syndique et conseillère communale responsable des eaux, précise que le PIEP va définir les échéances pour la mise aux normes des réservoirs et des captages.
- Mme Rossi Righetti demande si un aménagement piétonnier est prévu sur le trajet de l'école de Chavannes à Orsonnens.
Mme Dan Glauser : il est prévu que tous les enfants de chaque village, y compris Granges la Battia, seront amenés à l'école à Orsonnens avec le bus scolaire. Le trajet à pied n'a pas été envisagé.
- Pour répondre à la question de M. Bleuler, les routes seront réparées prochainement.
- A la question de M. Jean Bertschi, la mensuration cadastrale sera terminée vers 2020.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel administratif, les conseillers communaux et toutes les personnes qui donnent de leur temps pour la commune.

Mme Nicole Dévaud remercie M. Michel Phillot pour tout le travail effectué.

La soirée se poursuit par le partage du verre de l'amitié.

La secrétaire : J. Morel

Le syndic : M. Phillot

